



Imprimerie Beeger SA  
13, rue de l'Industrie  
1950 Sion

Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du bulletin officiel, le texte suivant :

**COMMUNE DE SAVIESE**  
*mise à l'enquête publique*  
**Création de zones réservées**

Le Conseil communal de Savièse rend notoire qu'il a décidé, en séance du 29 avril 2015, de créer, au sens des dispositions des articles 19 LcAT et 27 LAT, des zones réservées pour différents périmètres situés dans et aux environs des villages et hameau de Chandolin, Granois, La Crettaz, Roumaz, Ormône et Drône.

Le but poursuivi est de permettre, à l'intérieur de ces zones réservées, une adaptation des plans d'affectation et de la réglementation y relative favorisant une intégration des nouvelles constructions à proximité des anciens villages.

A l'intérieur de ces zones, rien ne peut être entrepris qui aille à l'encontre ou qui compromette les mesures de planification et les dispositions réglementaires en cours d'élaboration.

Les zones réservées sont prévues pour une durée de deux ans. Elles entrent en force dès la publication dans le bulletin officiel, de la décision du Conseil communal les instituant. Après l'homologation des nouvelles prescriptions, les zones réservées seront abrogées.

La décision du Conseil communal de Savièse instituant ces zones réservées est mise à l'enquête publique pendant trente jours, dès la présente publication au bulletin officiel.

Le dossier peut être consulté auprès de l'administration communale, bureau du service technique, pendant les heures d'ouvertures officielles. Les remarques ou oppositions éventuelles dûment motivées, à l'encontre de la nécessité de ces zones réservées, de sa durée et de l'opportunité du but poursuivi, seront adressées, par écrit, au Conseil communal, dans les trente jours dès la présente publication.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

En vous remerciant de votre obligeance, nous vous présentons, Messieurs, nos meilleures salutations.

**COMMUNE DE SAVIESE**  
Le Secrétariat communal  
La Secrétaire *M.-N. Reynard* La Collaboratrice *I. Héritier*